

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 026-212602528-20260928-CM2026_6_15-DE

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOuset, , Sabine TAULEIGNE, Laurent PÉMEANT, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Suzanne BROU, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Edwige GUILLEMIN, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Jérémy FERNANDEZ, Jérémy POURCHAILLE à Fanély RISSOANS, Anna ROMAJOOT à Marie-Renée AVON.

OBJET : 15- Acquisition foncière - Angle RN 7 / Avenue du Port (parcelle AZ 0193 / ex AZ0006p)

Antonin KOSZULINSKI,

CONSIDÉRANT le caractère accidentogène du carrefour entre la RN7 et l'avenue du Port,

CONSIDÉRANT le projet de réalisation d'un carrefour giratoire au droit de cette intersection porté conjointement par l'État et la Région, dont l'objet est de sécuriser ce carrefour,

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent l'acquisition auprès de la société « Dépôt Pétrolier de Portes-lès-Valence (DPPV) d'une partie de la parcelle AZ0006p, référencée AZ0193 ;

CONSIDÉRANT que la société DPPV intéressée par la circulation des Poids Lourds accédant à son dépôt pétrolier, accepte de nous céder ce tènement à l'euro symbolique ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ce tènement par la commune permet de gagner du temps sur la procédure ;

CONSIDÉRANT que l'État et la Région financent conjointement le bornage et les travaux de réalisation du carrefour ;

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 29 septembre 2026

Le Maire,

